

<b>Numéro de dossier :</b> 1030611020	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet</b>	Soumettre, pour approbation par le conseil municipal en vertu de l'article 89, 1° de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement visant à permettre l'occupation du bâtiment localisé au 5540, avenue Louis-Colin, au nord du boulevard Édouard-Montpetit, à des fins d'équipements éducatifs et culturels (E.4(1) et E.4(3)) - École des Hautes Études Commerciales, affiliée à l'Université de Montréal

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec réserve

**Commentaires**

L'École des HEC ayant obtenu des crédits supplémentaires pour des chaires de recherche, ce projet contribuera au rayonnement déjà important de l'institution. Le projet de règlement proposé permettra la transformation du bâtiment situé au 5540, avenue Louis-Collin en centre de recherche universitaire, soit un équipement institutionnel. Le changement n'est pas majeur puisqu'il ne vise qu'un seul bâtiment et qu'il ne sera pas impossible de revenir à l'occupation de résidences pour étudiants sur le site de l'institution.

Pendant, la conversion de logements pour étudiants à proximité de l'université est difficilement justifiable dans le contexte actuel du logement à Montréal et particulièrement du logement pour étudiants dans ce secteur (le bâtiment concerné est aujourd'hui vacant mais était destiné à l'habitation, soit 12 logements pour étudiants étrangers qui fréquentaient les HEC). De plus, l'Université de Montréal s'est engagé, par l'entente cadre signée en 1996, à limiter l'expansion de ses activités principalement à l'intérieur des limites du campus et de ses sites périphériques. Il est donc regrettable que l'École des HEC n'ait pas trouvé de solution sur les sites qu'elle occupe déjà, la superficie de plancher requise pour le projet n'étant pas très importante.

Ce projet nécessite aussi une modification au plan d'urbanisme car le bâtiment visé est situé dans un secteur d'affectation résidentielle (voir dossier 1030611019).

**Responsable de l'intervention**

Manon BRULÉ  
Architecte chef d'équipe Réglementation  
**Date:** 2004-01-29

**Endossé par:**

Céline TOPP  
Directrice Développement urbain  
Isabelle Dumas  
Chef - Division Réglementation  
**Date d'endossement:** 2004-01-29

**Numéro de dossier :** 1030611020